

BULLETIN DES OUVRAGES PARUS AU MOIS D'AOUT 1850.

---

Allocutions et discours prononcés à l'occasion du passage à Lyon de M. le Président. Imp. de Léon Boitel, in-8.

Récit sommaire du séjour à Lyon du prince Louis-Napoléon Bonaparte, par M. Clapier. Imp. Rodanet. In-fol.

L. Napoléon, président de la République, à Lyon, le 15, 16 et 17 août 1850, par M. de Colmont. Imp. Chanoine, in-8.

Entrée de Charles VIII à Vienne, le 1<sup>er</sup> décembre 1490. Imprimé à un petit nombre et non mis en vente. Imp. Louis Perrin, in-12.

Eloge de M. le doct. Alex. Bottex, par M. de Polinière. Louis Perrin, in-8.

Vie de M. le duc de Normandie, fils de Louis XVI. par Claravali. Imp. Du-moulin, in-8.

Du magnétisme. Qu'est-ce que le magnétisme, par M. le docteur Emile Gromier. Imp. de Léon Boitel, in-8.

Méthode pour servir à la recherche des principes généraux de l'économie sociale, par M. Ferdinand Dobler. Imp. de Louis Perrin, in-8.

Considérations sur le crédit agricole, par M. Vivier aîné. Imp. de Nigon, in-8.

Le droit légitime au trône d'Espagne, par D. J. B. C. Y. D. C. (M. Caus). Im. de Guyot, in-8.

Des externats et des internats, à l'occasion de la nouvelle loi sur l'enseignement, par M. l'abbé Dauphin. Imp. de Louis Perrin, in-8.

Diverses améliorations de voirie urbaine, par M. Andrieux. Imp. Du-moulin, in-8.

Célestin père et fils, vaudeville, par MM. Lefebvre et Jaime. L. Boitel in-8.

Notice sur le concile provincial de Lyon, par M. Rivet. Imp. Guyot, in-8.

Esprit de la poésie et des beaux-arts ou Théorie du Beau, par M. Tissandier, Imp. de Perrin, in-12.

Mentionnons, une fois pour toutes, les publications, revues ou journaux hebdomadaires ou mensuels ; tels que l'ARGUS, l'ENTR'ACTE LYONNAIS, journaux des théâtres ; le COURRIER DE LYON, la GAZETTE DE LYON, le SALUT PUBLIC, le JOURNAL DE LYON ET DE LA GUILLOTIÈRE, l'ÉTOILE DU MATIN, les ANNALES DE LA PROPAGATION DE LA FOI, le JOURNAL DE MÉDECINE VÉTÉRINAIRE, publié par M. Rey, à l'École de Lyon ; le BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE DU RHÔNE, le JOURNAL DE JURISPRUDENCE DE LA COUR D'APPEL DE LYON, la GAZETTE MÉDICALE, la REVUE MAÇONNIQUE et la REVUE DU LYONNAIS.